

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 22 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-deux juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit juin, s'est réuni à la salle Marius Sebillotte, sous la présidence de M. Bernard HANSON, Maire.

Étaient présents : MM. Christian MIGNARD, Jacky GALLOIS, Adjoint. M. Jérôme DURET, Mme Annie FEVRIER, MM. Yves SEBILLOTTE, M. Jean-Claude BOULAY, Mme Ginette KOMAI, M. Hervé BRODIER, Mme Dorothée FERCOQ.

Excusée : Mme Blandine MIAS.

Assistait également à la réunion : Mme Sabine DEGUIN (Secrétaire de Mairie).

En exercice : 11

Présents : 10

Exprimés : 10

Une secrétaire de séance a été désignée : Mme Ginette KOMAI.

I – APPROBATION COMPTE RENDU SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015.

Le compte rendu du 26 mai est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

II – 14 JUILLET : ORGANISATION FINALE.

Il se déroulera dans les mêmes conditions que l'année dernière :

- 11 H 30 :** cérémonie à la Plaque Commémorative aux Granges, remise de médailles de la République et dépôt de gerbe
- 12 H 00 :** apéritif, offert par la Municipalité, dans le jardin communal
- 13 H 00 :** buffet froid (**ouvert à tous sur inscription**) servi salle Marius Sebillotte
- 16 H 00 :** kermesse dans le jardin public, buffet et buvette, animations diverses et feu d'artifice.

III – TRAVAUX DE LA 4EME TRANCHE RUE FRANCHE (SUITE).

Monsieur le Maire informe les élus que l'entreprise ALLER a presque terminé. C'est l'entreprise SNEL qui posera les bordures, les regards... et l'enrobé. Les travaux devraient être terminés pour le 14 juillet.

III – MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de GRIGNON rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de GRIGNON soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

IV – DECISION MODIFICATIVE 1 – BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée, que suite au passage à la norme PSV2 ; la COPAS a acquis, et de fait avancé les fonds, pour le compte des communes une suite de logiciels auprès de la société Berger Levraut. La COPAS a envoyé un titre de recette concernant la participation de la Commune de GRIGNON.

A la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative du budget principal, afin d'ajuster les crédits en dépenses et recettes de fonctionnement ainsi qu'en dépenses et recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'apporter au budget principal 2015 les modifications comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement section investissement		1 728,24 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		1 728,24 €		
R 7711 : Dédits et pénalités perçus				1 500,00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers				228,24 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels				1 728,24 €
TOTAL				1 728,24 €
INVESTISSEMENT				
D 2051 : Concessions, droits similaires		1 728,24 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1 728,24 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				1 728,24 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				1 728,24 €
TOTAL				1 728,24 €
TOTAL GENERAL		3 456,48 €		3 456,48 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier relatif à cette décision modificative.

V – QUESTIONS DIVERSES.

1) Vente de bois de chauffage – fixation du prix du stère – chemin du Pont de Bois.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que tout le bois de chauffage situé sur le chemin du Pont de Bois, propriété de la Commune, est empilé sur diverses piles et qu'il faut le vendre aux habitants de la Commune.

Il précise que ce bois de chauffage est à prendre sur place en présence d'un élu, au prix de 30 € le stère.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la vente de ce bois de chauffage aux habitants de la Commune.

FIXE à 30 € le tarif du stère de bois de chauffage.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents (administratifs, financiers ou techniques) se rapportant à cette opération et le charge d'effectuer toute démarche pour encaisser cette recette au budget communal.

2) Eolien : info du 1^{er} juillet.

M. le Maire informe les élus qu'une réunion se déroulera entre les 4 développeurs, les 5 communes (Comité de Pilotage), les 3 présidents de Communautés de Communes, les 2 Conseillers Départementaux ainsi que le SICECO.

3) Circulation.

Il est constaté que la vitesse devient excessive dans le village. M. le Maire propose aux élus de faire appliquer la règle de la priorité à droite sur toute la commune. Il n'y aura plus de « cédez le passage » ou « stop » en agglomération sauf là où il y a des miroirs actuellement. Les panneaux « stop » vers la chapelle et la rue Sainte Reine seront supprimés.

M. le Maire rappelle également que les obstacles se contournent par la droite (cf code de la route) ; en cas d'accident, il y a faute (calvaire vers l'étang de Grignon : il faut tourner autour...).

Un arrêté du Maire sera pris dans le cadre des pouvoirs de police et des panneaux seront apposés aux 6 entrées du village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 8 pour et 2 abstentions, est favorable à cette modification de circulation.

4) Informations diverses.

- Cloche et horloge de l'Eglise : un devis auprès d'une autre société va être demandé car le coût actuel semble élevé.

- Fête foraine : 1 famille s'est plainte de nuisances et demande que la fête soit supprimée. Les élus ne souhaitent pas supprimer cette fête qui est une tradition dans le centre du village. Il n'y aura pas de sondage auprès de la population.

- Logo du Conseil Départemental : chaque personne peut donner son avis sur leur site ou à partir du magazine Côte d'Or.

- Remerciements adressés à la Commune :

- Trans-Forme (Course du Cœur) : accueil du vendredi 20 mars dans la nuit,

- le Comité des Fêtes de Venarey-Les Laumes : le prêt de matériel (1^{er} Mai),

- la famille SULLIOT : soutien adressé lors du décès de Guy, notre facteur.

5) Prochaine réunion de Conseil Municipal.

M. le Maire propose le mardi 1^{er} septembre à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Le Rapporteur : **Mme Ginette KOMAI**